



ADMINISTRATION SUPÉRIEURE  
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**ACCORD-CADRE DE SERVICES**

Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**I. Pouvoir adjudicateur**

**I.1 Nom et adresse**

Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna  
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis  
Tél. / Fax : 00 (681) 72.27.27

**I.2 Obtention du dossier**

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :  
L'Administration Supérieure du Territoire des Iles Wallis et Futuna  
Service des Finances – Cellule des Marchés Publics  
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis  
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16  
Courriel: [marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

**I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Le point de contact susmentionné

**II. Objet de la consultation**

**II.1 Étendue du marché**

Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts de l'Administration Supérieure à Havelu et d'un logement administratif à Afala

**II.2 Type de marché**

Marché public de services

**II.3 Informations**

Marché à bons de commande

**II.4 Lieux d'exécutions**

Administration Supérieure de Wallis à Havelu et Logement administratif (Vatarium) à Afala

**II.5 Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation

**II.6 Délais d'exécution**

Les délais d'exécution sont fixés à l'article III de l'acte d'engagement et à l'article 1.3 du CCAP.

**II.7 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées

**II.8 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives**

Sans objet

## II.9 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'Etat et rémunérées selon les prescriptions du CCAP.

## III. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

### III.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

## IV. Procédure

### IV.1 Type de procédure

Accord-cadre passé selon une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

### IV.2 Renseignements d'ordre administratif

#### IV.2.1 Date limite de dépôt des offres

**Le Jeudi 14 septembre 2017 à 11h30 (Heure de Wallis)**

auprès de :

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna  
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics  
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

#### IV.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## V. Renseignements complémentaires

### V.1 Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable deux (2) fois un an.

### V.2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna  
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS  
Tel.: 00 (681) 72.14.85  
Fax.: 00 (681) 72.14.86  
Courriel : tamatautu@mail.wf

### V.3 Date d'envoi du présent avis

25 AOUT 2017



Pour le Préfet, Administrateur Supérieur  
et par délégation  
le Secrétaire général

Stéphane DONNOT